À Nantes, Salim Ben Salem taillade un homme au visage : « Ça veut dire que ça peut arriver à n'importe qui, on ne cherchait pourtant pas la bagarre »

14/08/2021 à 10h58



C'est un cas d'école. L'une de ces affaires qui pleuvent à longueur d'année, à Nantes. « *Je ne compte plus les agressions violentes qui se déroulent au centre-ville* » , se désole Marianne Dewas, la représentante du parquet. « ***Une insécurité due à la présence d'individus en situation irrégulière*** *qui se livrent à des agressions et des vols avec violence, parfois à arme blanche.* »

Ce vendredi 13 août, est amené devant le tribunal, menottes aux poignets, un jeune homme de 22 ans, **qui se dit libyen**. En comparution immédiate, il est suspecté d'avoir tailladé le visage d'un client d'une boîte de nuit, le 10 juillet, place de la Bourse.

Une balafre barre depuis le côté gauche du visage de la victime, de l'œil jusqu'au nez. « ***J'ai eu 21 points de suture, le cartilage du nez percé.*** » La blessure n'est pas seulement

physique. « *Ça me travaille…* », confie le travailleur intérimaire. « ***Ça veut dire que ça peut arriver à n'importe qui. On ne cherchait pourtant pas la bagarre***. »

[…]

Le prévenu réfute timidement. « *Depuis le début, ils décrivent un homme avec un chignon, avec une sacoche grise. Et seul le prévenu correspond à la description* », rétorque le parquet. La victime appuie : « *Ce regard, je ne peux pas l'oublier. C'est bien lui*. » Salim Ben Salem a été condamné à quinze mois de prison ferme, avec maintien en détention. Le ministère avait réclamé dix-huit mois.

Ouest-France